

# LUSSAT LIGNAT



Bulletin municipal  
d'information

ANNUEL - JANVIER 2012

# Sommaire

Numéro 25 – Janvier 2012

<b>Le Mot du Maire</b> .....	3
<b>Travaux et Réalisations</b> .....	4
Voiries .....	4
École .....	4
Église .....	4
Outillage .....	4
Mairie .....	4
Fleurissement .....	4
Assainissement canal bâti .....	5
<b>2012 Année d'Élections</b> .....	5
<b>Finances</b> .....	6
Compte administratif 2010 .....	6
<b>Projets</b> .....	7
Conseil municipal .....	7
PLU : Plan Local d'Urbanisme .....	7
Salle des fêtes et d'activités .....	8
<b>Dossiers / Vie Locale</b> .....	8
Une visite surprise dans la cour de notre école .....	9
Les conscrits .....	10
Le 14 juillet .....	10
Dégradations .....	11
Célébrations .....	11
Le bleuet de France .....	11
Reconnaissez-vous ces blasons ? .....	12
Rencontre avec nos aînés .....	13
Bienvenue ! .....	13
<b>Hier et Aujourd'hui</b> .....	14
Etat civil 1911 / 2011 .....	14
Un peu d'histoire : une grange .....	14
<b>Paroisse</b> .....	15
<b>La Vie des Associations</b> .....	16
Luss'Arts .....	16
Lussat Autrefois .....	16
Médiathèque bébé lecteur .....	17
Bibliothèque .....	17
Tennis de table .....	18
Amicale laïque - Cyclo sport Lussat .....	18
Lussat Foot .....	19
Amicale laïque - Gymnastique / country .....	19
Amicale laïque - Basket .....	20
Club « Au fil des ans » .....	20
<b>Pages Pratiques</b> .....	21

***Une année s'achève, une autre débute ; ce bulletin que vous avez en main se veut une présentation transparente des réalisations de 2011, des projets à courts et moyens termes, de la vie communale et locale.***

Il est aussi, pour les différentes associations, une vitrine leur permettant de vous présenter leurs activités. Que tous les bénévoles soient ici remerciés pour l'énergie qu'ils consacrent à leurs activités. Leurs satisfactions viendront de vos participations à leurs animations et si vous le souhaitez d'un engagement à leurs côtés.

Dans cet éditorial, je voudrais avec vous engager une réflexion sur les impacts de la « crise » sur notre gestion communale ; cette crise débutée en 2008, dont tous les médias nous inondent en permanence ; ceux-là même qui, courant 2010 nous certifiaient qu'elle était terminée !

Je suis personnellement persuadé que les causes en sont multiples et se sont cumulées dans le temps. Pour moi, c'est un système économique (« le capitalisme à outrance » sans limites), celui des pays dits industrialisés, (quelles que soient les idées politiques de leurs dirigeants !!) qui a atteint ses limites et qui montre qu'il ne fonctionne plus aussi facilement. D'autres systèmes totalement opposés au capitalisme ont eux aussi montré leurs limites dans certains pays, il y a une vingtaine d'années !

Je n'ai pas la prétention d'avoir la solution à cette situation mais à notre niveau des collectivités locales Communes et Communautés de communes nous sommes confrontés à des dilemmes : d'un côté des ressources qui baissent ou dans le meilleur des cas stagnent et de l'autre des besoins ou des demandes toujours plus fortes.

Les choix ne sont pas toujours évidents et faciles à entreprendre. Les personnes dans le besoin, toujours plus nombreuses, se tournent vers la société et les collectivités pour faire face à leurs difficultés bien réelles. Les entreprises attendent nos programmes d'investissements pour alimenter leurs carnets de commandes et ainsi préserver leurs emplois.

A mon sens dans la mesure où nous traversons une crise, bien réelle et durable, nous devons appliquer de façon rigoureuse des règles de gestion de base simples : « cibler » les dépenses indispensables. Cela nous permettra de préserver les bonnes situations financières de nos

collectivités (Commune et Communauté de Communes) et de dégager des marges d'autofinancement pour assurer nos investissements et aussi l'emploi.

Chacun de nous doit se poser la question de savoir si ses « demandes » envers à la société ou les collectivités sont de nature indispensables, ou de confort, ou ce qui est plus grave du pur profit égoïste au mépris de l'intérêt général.

Sans ces réflexes de base, nous compenserions nos baisses de recettes par des pressions fiscales exagérées qui impacteraient et aggraveraient toujours plus la situation des personnes en difficulté.

Au niveau de la Commune, avec l'ensemble du Conseil Municipal, c'est la direction que nous prendrons.



Contrôle rigoureux de nos dépenses de fonctionnement, pour assurer la poursuite de nos programmes d'équipements en limitant la pression fiscale.

Chacun de nous, quelle que soit sa position dans la société (employé, employeur, retraité...), quel que soit son domaine d'action, (associatif, social, politique...) doit prendre conscience de son rôle, de ses devoirs avec un esprit de solidarité vis à vis des personnes dans le besoin ou en difficulté.

2012, sera une année d'élections avec les échéances présidentielles et législatives. Souhaitons, que le débat politique soit de la part des candidats, des médias, digne, réel, à la hauteur de notre pays, et des enjeux qui nous attendent. Comme à chaque scrutin, je ne peux que vous inciter à exercer ce droit de voter. Ce message, je

l'adresse tout particulièrement aux jeunes électeurs pour lesquels ce devoir de citoyen, garant du bon fonctionnement de notre démocratie, leur paraît quelquefois inutile. L'abstention n'a jamais permis de faire connaître ses idées. En France nous pouvons nous exprimer librement ; sur ce point, en 2010 et 2011, dans certains pays proches de nous, des citoyens ont payé de leur vie le passage à la démocratie.

Pour terminer, avec toute l'équipe qui m'entoure : Conseil municipal, employés communaux, nous vous présentons ainsi qu'à vos proches et familles, nos vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2012.

*Votre Maire, Christian Arveuf*

## Voiries

2011 a vu la réalisation des travaux de voiries rue des Prés, ce projet s'inscrit dans le cadre de la remise en état des rues de notre commune. Les riverains disposent maintenant d'une chaussée élargie, munie de trottoirs éclairés (basse consommation) et donc plus agréable et plus sécurisée pour un coût total de 70 528,63 € pour la voirie, et 39 813,99 € pour les murs. Tout cela avec une subvention du conseil général de 24 600 €



D'autres travaux rue des Écoles..... 20 915,60 €



Et rue des Pradeaux à Lignat (en cours de réalisation)



## École

Mobiliers .....	1 838,70 €
Travaux électricité .....	3 164 €
Travaux plomberie .....	3 751 €

## Église

Cloche N° 2 .....	3 977 €
-------------------	---------



## Outillage

Débroussailleuse .....	1 080 €
------------------------	---------

## Mairie

Ordinateurs + logiciels .....	3 673 €
Installation électrique .....	2 860 €
Chauffe-eau .....	798 €

Étude hydraulique quartier Sury .....	9 292 €
---------------------------------------	---------

## Fleurissement

Ces petites fleurs viennent égayer notre commune toute l'année... pour un montant de 2 707,91 €



## Assainissement canal bâti à Lussat mise en réseau séparatif

Les travaux de mise en réseau d'assainissement séparatif dans le canal bâti de Lussat débuteront début 2012.

Ils seront réalisés par l'entreprise SADE pour le compte du SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont) dans le cadre de ses nouvelles compétences sur les réseaux communaux.

Le coût de cette opération est de 179 483,10 € HT (soit 214 661,79 € TTC).

Le financement est assuré par le Syndicat sur le compte de la commune de Lussat avec des aides du Conseil Général (52 140 €) et de l'Agence de Bassin Loire-Bretagne (46 560 €).

### Détail des travaux :

#### 1 - Création d'un réseau séparatif

Il sera mis en place des réseaux de collecte gravitaire des effluents eaux usées. Les réseaux seront réalisés en Fonte



de diamètre 200 mm sur un linéaire de 400 ml.

Compte tenu de la topographie, le « fil d'eau » sera positionné environ de 0,70 m à 1,10 m de profondeur.

Le réseau collectera les eaux usées domestiques des 20 habitations existantes. Les 20 boîtes de branchements seront positionnées en limite de propriété.

La construction de 17 regards de visite est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et le bon entretien du réseau.

#### 2 - Création d'un dessableur

Un nouveau dessableur sera créé sur le collecteur projeté en amont du rejet dans le réseau intercommunal du SIAREC. Il protégera les canalisations et le poste de refoulement, situé en aval immédiat du point de raccordement, contre l'ensablement et l'abrasion des organes électromécaniques. Il sera de type dessableur statique longitudinal équipé de deux chéneaux pour permettre son entretien.

#### 3 - Réception des travaux

Conformément à la réglementation en vigueur, les tests de réception des réseaux d'assainissement (compactage, étanchéité, passage caméra) seront réalisés par un organisme indépendant.

Ces essais ont pour objectif de s'assurer de l'étanchéité du réseau, de l'absence d'eaux parasites et de la qualité de pose des conduites (absence de contre-pente...).

## 2012 année d'élections

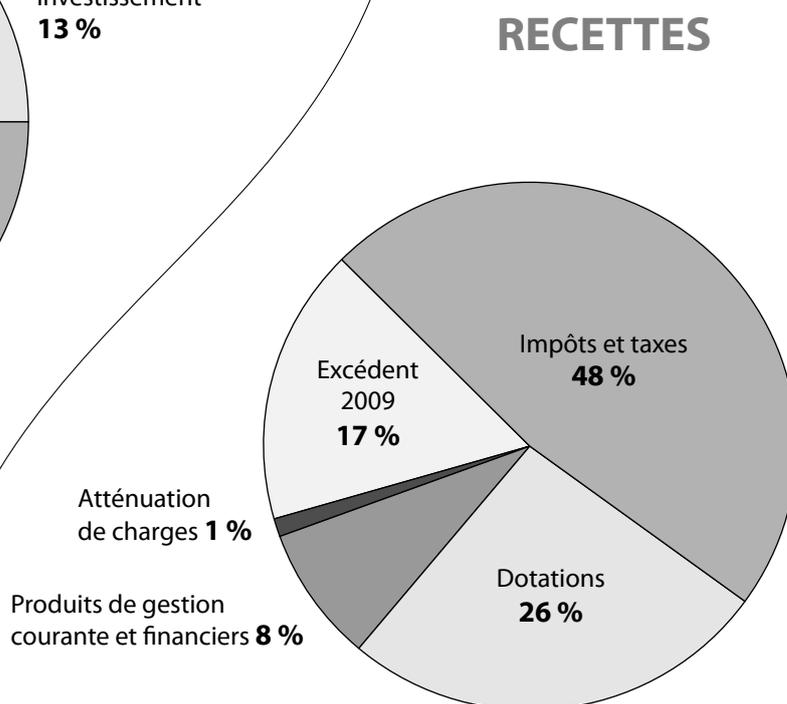
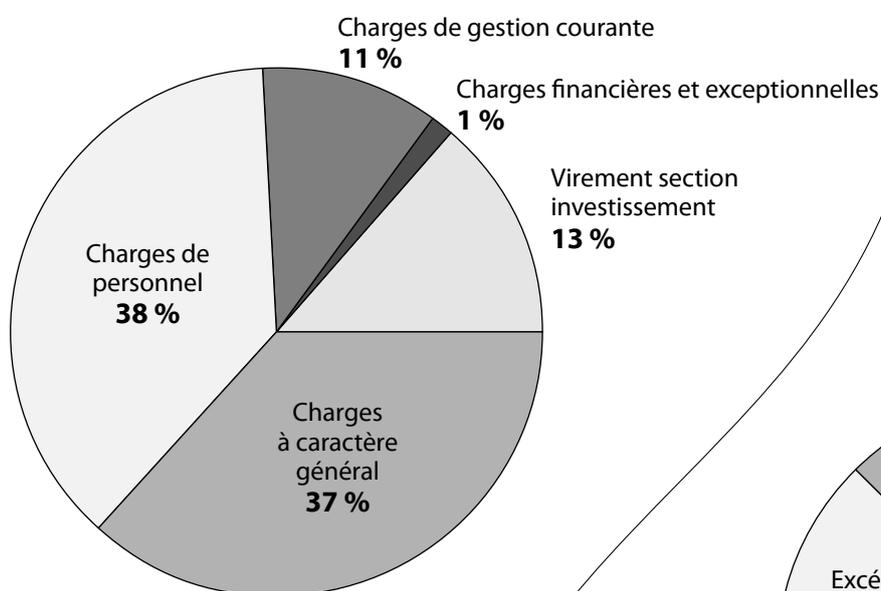
> Présidentielles les 22 avril et 6 mai > Législatives les 10 et 17 juin

## 2012 année de refonte des listes électorales

À cette occasion, chaque électeur et électrice inscrit recevra une nouvelle carte.

## Compte administratif 2010 - Section de fonctionnement

DÉPENSES		Montant (Eur)	Montant (Fr)	%
11	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (Eau, électricité, entretien bâtiments et réseaux, fournitures scolaires, etc.)	179 186 €	1 175 380 Fr	36,91
12	CHARGES DE PERSONNEL (Personnel titulaire et non titulaire, Urssaf, Caisse retraite, Assedic )	182 083 €	1 194 389 Fr	37,51
65	CHARGES DE GESTION COURANTE (Indem élus, aide sociale, sce incendie, ordures ménagères, subv associations)	51 854 €	340 138 Fr	10,68
66,67 42, 14	CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES (Intérêts d'emprunts)	6 828 €	44 787 Fr	1,41
23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT (Affectation résultat à la section Investissement 2011)	65 482 €	429 533 Fr	13,49
S/TOTAL		485 432 €	3 184 226 Fr	100,00
RECETTES		Montant (Eur)	Montant (Fr)	%
73	IMPÔTS ET TAXES (TH, TFB, TFNB, TP, taxe enlèv ordures ménagères, etc.)	287 842 €	1 888 118 Fr	47,59
74	DOTATIONS (Dotations glob fonctionnement, dotations élus, compensation TP, TH , TF, etc.)	158 913 €	1 042 400 Fr	26,27
70,75, 76,77,42	PRODUITS DE GESTION COURANTE ET FINANCIERS (Régies, location de terrains, rbt assurances, indemn sinistres, opérations d'ordre...)	48 912 €	320 840 Fr	8,09
13	ATTÉNUATION DE CHARGES (Rbt Emplois jeunes.)	8 177 €	53 636 Fr	1,35
2	EXCÉDENT 2009 (Résultat N-1 section fonctionnement)	101 046 €	662 816 Fr	16,70
S/TOTAL		604 889 €	3 967 811 Fr	100,00
<b>EXCÉDENT</b>		<b>119 457 €</b>	<b>783 584 Fr</b>	



## Conseil municipal du 7 novembre 2012

*Tous les mois a lieu un conseil municipal, où les élus débattent des travaux et réalisations de la commune.*



Notre commune est composée d'environ 900 habitants et parmi eux de nombreux jeunes dynamiques et sportifs. Nous disposons également d'une école primaire accueillant en moyenne 90 élèves tous les ans. Ceci explique le besoin perpétuel d'équipements sportifs permettant à notre jeunesse de se dépenser physiquement.

### Projets

Après la mise en place d'une aire de jeux pour les plus petits, l'installation d'une table de ping-pong, la réfection du terrain de pétanque et disposant d'un terrain de basket extérieur mais vieillissant, nous avons décidé en 2011 de faire une demande de subvention auprès de jeunesse et sports en vue de réaliser un « city stade » et compléter ainsi l'aménagement de cet espace.

Malheureusement notre demande n'a pas abouti, mais le projet ne reste pas en sommeil pour autant et nous renouvelons cette année encore notre demande en espérant que notre dossier soit pris en compte. Affaire à suivre ;)



## PLU : Plan Local d'Urbanisme

### Aujourd'hui : où en sommes nous ?

Après l'approbation par le Conseil Municipal du Rapport de Présentation et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en 2011 nous avons travaillé sur le zonage et les règlements des différentes zones.

En abordant les zonages sur la partie Est du bourg de Lussat (quartiers de la Molle et du Sury) nous avons souhaiter prendre en compte les risques hydrauliques sur ces secteurs. Les sols du site peu perméables ne sont pas propices à l'infiltration des eaux de pluie.

Ce secteur est drainé par des fossés raccordés en aval sur le réseau d'eaux pluviales qui traverse le bourg. En amont du secteur à urbaniser, les fossés collectent les ruissellements d'eau sur des surfaces agricoles naturelles.

Cette étude hydraulique prend en compte tous ces bassins versants remontant jusqu'aux secteurs des Concoles et de la Manchette.

Des mesures, en accord avec les résultats de cette étude, seront prises en compte dans l'établissement des zonages, dans l'élaboration des règlements d'urbanisme correspondants, dans les dimensionnements des réseaux à construire

Le règlement du PLU incarne l'urbanisme dit « réglementaire » :

- Il consiste à fixer les règles d'affectation des sols en délimitant quatre types de zones à savoir les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et enfin natu-

relles (N). Le document graphique du règlement divise le territoire en plusieurs zones. Le plan de zonage délimite aussi des secteurs particuliers, comme les emplacements réservés notamment pour les aménagements de voirie ou pour la construction de futurs équipements publics

- Il fixe les règles de fonds applicables à l'intérieur de chacune des zones et détermine leur « constructibilité ». Il décrit les dispositions réglementaires applicables ; il se présente sous forme d'articles.

Au plan juridique, le règlement est opposable à tous travaux ou opérations d'une personne publique ou privée.

Au niveau de la procédure sur 2012 :

- Le Conseil Municipal prendra une délibération « Arrêtant » le projet de PLU de la Commune
- Le projet sera ensuite transmis à toutes les personnes publiques associées (différents services de l'état, etc.) pour avis dans un délai maxi de 3 mois
- Il sera ensuite soumis à la procédure d'enquête publique auprès de la population. A la fin de cette enquête, le commissaire enquêteur (nommé par le Président du tribunal administratif) rendra son rapport et ses conclusions
- Le Conseil municipal approuvera ensuite le document d'urbanisme par délibération.

(pour la démarche complète voir les bulletins de 2010 & 2011)

## Projet Salle des Fêtes et d'Activités

### Pourquoi une nouvelle Salle des Fêtes ?

La salle communale existante a été construite dans les années 70. Aujourd'hui, ses caractéristiques, son implantation (à proximité de la route à forte circulation) et les besoins d'une commune de 900 habitants font qu'elle n'est plus adaptée. Les modifications de sa structure ne permettent aucune évolution pérenne garantissant de couvrir un besoin sur les 40 à 50 prochaines années.

Dans la salle actuelle, des manifestations importantes culturelles (théâtre, concerts musicaux, spectacles, expositions...) ne peuvent pas être organisées par la commune ou les associations. Certains besoins personnels des habitants (événements familiaux) ne peuvent être satisfaits dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

### Pourquoi étudier ce projet aujourd'hui ?

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus. Après la construction de la salle de sports, des ateliers municipaux, des 18 logements sociaux, de l'aménagement du centre bourg ; c'est le projet « structurant » manquant au niveau de notre Commune.

Les aides auxquelles peut prétendre la Commune de la part du Conseil Général sur ce type de projet risquent de fortement diminuer dans les prochaines années, et doivent être fortement anticipés aux niveaux des programmations.

La future réforme territoriale (fusion du Conseil Général et du Conseil Régional) avec des moyens réduits, risque de modifier les critères d'attribution des aides.

### Comment financer un tel projet ?

Pour une telle construction, les ressources possibles pour la Commune sont de 3 ordres :

#### 1 - Les subventions ou aides

- **Subvention s'inscrivant dans le Fond d'Intervention Communal du Conseil Général (FIC) dans les domaines de la voirie et des bâtiments communaux :** Ce dispositif est géré de façon triennal avec un plafond de 500 K € maximum sur 3 ans. La sollicitation de ces aides doit être anticipée avec une vision glissante sur 3 ans.
- **Aides issues de la « Réserve parlementaire » et gérées par les parlementaires :** Ces aides sont souvent peu importantes et non systématiques.

#### 2 - L'autofinancement

- **Les excédents budgétaires :** ils sont consommés chaque année par les petits investissements ou les travaux sur entretiens de voirie ou de bâtiments
- **La vente de biens immobiliers :** Parmi l'ensemble des terrains de propriété de la Commune, Lussat dispose d'une parcelle partiellement viabilisée située au lieu dit « Les Prades » offrant la possibilité de réalisation d'un lotissement communal.

#### 3 - L'emprunt

L'emprunt doit être minimisé afin de garder la marge d'autofinancement permettant de continuer à financer d'autres investissements dans les années à venir.

### Comment réaliser un Lotissement communal ?

#### Portage communal

La commune porte la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et peut confier en totalité ou partiellement la maîtrise d'œuvre et de commercialisation par un cabinet immobilier. Dans ce cas, l'ensemble des viabilisations (approche et intérieure) est réalisé par la Commune.

#### Vente du terrain nu à un promoteur immobilier

La viabilisation d'approche (reliant le lotissement au bourg) est à charge de la commune, la viabilisation intérieure et le parcellaire sont réalisés par le promoteur sur un cahier des charges établi par la commune.

Ce projet s'inscrit dans le futur PLU prenant en compte les prérogatives du Schéma Cohérence Territoriale de l'agglomération clermontoise.

**Le meilleur choix découle d'une analyse financière précise.**

### Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Actuellement le Conseil Municipal à travers la commission économique étudie la faisabilité du projet de réalisation d'un lotissement et d'une salle des fêtes en suivant une démarche rigoureuse :

#### Phase 1

- Définition du portage du projet de lotissement en maîtrisant la qualité de vie et architecturale.
- Etude du plan de financement.
- Détermination de l'excédent financier de cette opération.

#### Phase 2

- Estimation du coût d'étude et de réalisation d'une salle des fêtes.
- Etude du plan de financement en prenant en compte le résultat financier du projet du lotissement.

#### Phase 3

- Estimation du montant de l'emprunt à réaliser si nécessaire.
- Analyse de l'impact du remboursement de cet emprunt sur notre budget tout en garantissant notre capacité d'investissements futurs.

**Comme vous pouvez le constater, des questions importantes demandent encore à être étudiées.**

**Dès que nous aurons des réponses maîtrisées, le Conseil Municipal prendra la décision finale de se lancer (ou pas) sur un tel projet dans sa globalité.**

## Projet Salle des Fêtes et d'Activités (suite)

### Réponse à certaines questions

Au delà de tous ces points, je voudrais répondre aux inquiétudes de certains riverains porteurs d'une pétition :

- Notre projet était mentionné dans la lettre de vœux politiques qui a été actée par l'élection de ce conseil municipal.
- Ce projet est porté actuellement par la commission économique qui étudie la faisabilité financière avant d'en être débattu en conseil municipal.
- Notre projet s'inscrit dans les prérogatives du SCOT qui prévoit une augmentation de la population de la région proche de Clermont-Fd
- Il s'inscrit aussi dans le cadre de notre futur plan local d'urbanisme et répond aux exigences d'une population maximum visée de 1000 habitants dans les années à venir.

Le Conseil Municipal s'interroge sur les motivations de ces riverains dont le principal souci est de ne pas vouloir de constructions proches de leurs habitations.

A plusieurs reprises, depuis 40 ans, les Conseils municipaux qui se sont succédés ont vendu des biens communaux dans le seul but de minimiser la pression fiscale face aux besoins importants et structurants pour la Commune (salle communale actuelle, réseaux d'assainissement, salle de sports, aménagements du centre bourg avec 18 logements sociaux, ateliers communaux, etc.).

Cela a permis une augmentation maîtrisée de la population, de conserver une école et certains de nos commerces, mais aussi à certains parmi nous d'avoir pu construire et d'être aujourd'hui propriétaire.

L'agglomération clermontoise a continué de se développer durant ces dernières années et le devoir des communes périphériques est de donner la possibilité à nos enfants et aux nouveaux arrivants de pouvoir se loger proche de leur lieu de travail.

**Chacun de nous, devant ces évolutions, est capable de reconnaître objectivement une commune qui évolue de façon maîtrisée répondant aux exigences du moment.**

*Votre Maire Christian Arveuf et TOUT le Conseil Municipal*

## Vie Locale

### Une visite surprise dans la cour de notre école

#### La onzième tentative aura été la bonne...

Après dix finales perdues depuis 1936, Clermont est devenu le 29 mai 2010 champion de France de rugby en battant nettement Perpignan : victoire 19 à 6. Enfin le premier titre de son histoire pour l'équipe 1, et comme un bonheur n'arrive jamais seul, 2010 a vu également la victoire des espoirs et des crabos. Lussat a eu le privilège d'accueillir le temps d'une matinée les 3 boucliers.

Le bouclier de Brennus fut créé en 1892 afin de récompenser le futur vainqueur de la première finale du championnat de France de rugby le 20 mars de cette année-là. Dessiné par le baron Pierre de Coubertin, président de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques - la Fédération française de rugby n'existant pas encore à

cette époque - il fut gravé par Charles Brennus, président du club de rugby parisien le SCUF et graveur.

Il s'agit d'un bouclier symbolique fixé sur une planche de bois, que la fantaisie des différents détenteurs a façonné peu à peu. Ce très prestigieux trophée est surnommé tendrement « le bout de bois » par les rugbymen français qui rêvent tous de le brandir un jour.

Au centre, les armes de l'Union, deux anneaux enlacés et la devise « Ludus Pro Patria » qui signifie « Des jeux pour la Patrie » et fut proposée par Jules Marcadet, cofondateur du Stade français et de l'Union des sociétés françaises de courses à pied, embryon des futures fédérations.

L'original est conservé au musée de de la Fédération française de rugby à XV.

Nous avons accueillis les 3 boucliers à Lussat



## Les conscrits

### *Les conscrits 2012 du village se mettent en scène.*

Pour faire suite à leur demande, l'association **Lussat-Autrefois** les a réunis salle de la mairie et se propose de les aider à organiser leurs activités, à l'occasion d'un projet de fête patronale et de village en 2012. Trois classes seraient concernées : 1993, 94, 95, soit 35 jeunes du village. L'ensemble des membres de **Lussat-Autrefois** ont adhéré à leurs sollicitations.

Cette réunion d'information du 9 décembre 2011 a permis à Amélie, Anthony et Léa de présenter ce projet afin de caler le démarrage de leurs activités.

17 jeunes étaient présents, ainsi que M. Chesne Adjoint au maire délégué aux associations, M<sup>me</sup> Duprat Présidente du comité des fêtes, M. Palasse et M<sup>me</sup> Demas Conseillers Municipaux, M. Boissat Président de **Lussat-Autrefois**.

La 2<sup>e</sup> réunion le 13/01/2012 a été l'occasion d'élire un bureau :

- Président des conscrits ..... Florent GEORGEAULT
- Secrétaire ..... Amélie PALASSE
- Trésorier ..... Hadrien LIABCEUF

Le programme 2012 est lancé avec l'animation du carnaval, le samedi 25 février 2012. Au programme : un défilé pour les petits et les grands dans les rues, une animation de jeux et danse à la salle communale, des friandises, des bugnes et des boissons chaudes.



### *À noter dans les projets des conscrits :*

- Carnaval des enfants
- Brioches
- Bal des conscrits
- Chars fleuris
- Bouquets de lilas des conscrits
- Pour le 1<sup>er</sup> mai vente de muguet
- Buvette pour le 14 Juillet
- Retraite aux flambeaux, batterie fanfare.
- Inter villages
- vide grenier, brocante ou vide dressing
- Plantation d'arbres dans la commune (sur le site du château), etc.

Les conscrits remercient par avance les Lussatoises et Lussatois pour l'accueil qui leur sera fait lors de leur tournée dans le village et pour votre soutien.

Les festivités seront annoncées par des prospectus : surveillez votre boîte aux lettres.

## Le 14 juillet

### *Rendez-vous national, le 14 juillet à Lussat est désormais devenu une fête incontournable et cette année, encore, une manifestation réussie.*

Malgré une météo des plus capricieuses, c'est avec enthousiasme et bonne humeur que les habitants se sont réunis nombreux (plus de 230 repas servis !) à la salle de sports.



Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, les Lussatois étaient conviés à un apéritif rythmé et endiable avec la troupe de danse country de Lussat, les « cow-girls Lussatoises », nous ont offerts un spectacle de danse d'une très grande qualité et la possibilité au public conquis, de pouvoir s'essayer à quelques pas de country. Pour les amateurs de véhicules militaires, jeep et autres étaient exposés.

Pendant ce temps les enfants et les plus grands !! ont pu faire un pied de nez à ce mauvais temps qui s'était invité, avec le lâcher de ballons et la retraite aux flambeaux.



Tous ces exercices nous ayant mis en appétit, c'est autour d'une paella géante préparée par le traiteur Plasse à Billom que nous avons pu nous restaurer agréablement. Cette satanée météo nous a contraint d'annuler le feu d'artifice et c'est sur la piste de danse que la soirée s'est terminée, avec Vincent Hamouchi aux platines. Rappelons que cette année la buvette était au profit de l'amicale de l'école.

Merci à vous tous d'être venus très nombreux nous retrouver, d'avoir participé et faire que ce 14 juillet à Lussat soit une réussite.



## Dégradations

**Malheureusement Lussat-Lignat n'est pas épargné par le vandalisme et les dégradations volontaires.**

Nous avons été victimes de tags et d'un jet d'objet sur une des verrières de la salle de sports.

Pour remettre en état les vitres et effacer les dessins, la commune devra déboursier 5000 €.

Cette dépense aurait pu être utile pour l'aménagement de notre cadre de vie !!!

**Rappel du code pénal (Partie législative)**

Section 1 : Des destructions, dégradations et détériorations ne présentant pas de danger pour les personnes  
Article 322-1 :

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 € d'amende lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger.



## Célébrations

Célébrations des 8 mai et 11 novembre 2011 en présence de : M. Charbonnel, ancien combattant guerre 1939-1945, Gérard Bettenfield, conseiller Général, Christian Arveuf,

notre Maire, accompagné des enfants de notre commune, Myriam, Anthony et Colin nos lecteurs du message officiel pour l'occasion.



Le bleuet de France est le symbole de la mémoire et de la solidarité en France, envers les anciens combattants et les autres victimes de guerre.

Son origine remonte à 1916, durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, lorsque l'infirmière Suzanne Lenhardt et Charlotte Malleterre, toutes 2 touchées par les souffrances qu'endurent les blessés de guerre, décident d'aider ces derniers à oublier leur douleur en leur faisant confectionner

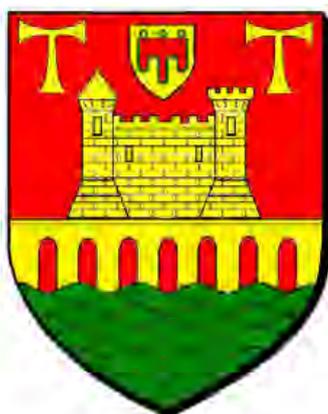
## Rappel sur le bleuet de France

des bleuets en tissu. Ceci permet également de procurer des ressources à ces blessés.

La fleur de bleuet est choisie à l'origine en hommage aux jeunes soldats qui, vêtus d'un uniforme bleu horizon, étaient appelés « bleuets ».

La vente de ces bleuets devient nationale à partir de 1935, et en 1957, le 8 mai devient le 2<sup>ème</sup> jour de collectes de fonds par le biais de ces ventes.

## Reconnaissez-vous ces blasons ?



Connaissez-vous ce Blason ? (plus facile)



## Réponses :

### 1 - Lussat

D'azur à la tour d'argent maçonnée de sable accostée de deux de gerbes de cinq épis d'or liés de gueules.

### 2 - Ennezat

De gueules au chevron d'argent chargé de trois fascas d'azur et accompagné de trois lions d'argent.

### 3 - Chappes

D'argent à la croix pattée à huit pointes (de Malte) de gueules ; chapé d'azur chargé de deux épis de blé d'or.

### 4 - Les Martres d'Artieres

D'argent à deux monts de sinople d'entre lesquels jaillit un double jet d'azur, accompagnés en chef d'une canette de gueules accostée à dextre d'un trèfle de sable et à sénestre d'une croisette du même.

### 5 - Malintrat

Tranché : au 1<sup>er</sup> de sable à la tête de lion arrachée d'or, au 2<sup>e</sup> d'or à la clé de sable posée en fasce ; à la bande de vair brochant sur la partition. « La famille Aycelin de Montaigut, puissante famille d'Auvergne fut propriétaire de Malintrat de 1220 à 1460. En 1460, par héritage, Malintrat passa à la famille des Langeac jusqu'en 1728. En 1729, les Langeac vendirent Malintrat à Denis Michel de Montboissier, marquis de Pont du Château. Les emblèmes de ces trois familles sont donc repris sur notre blason ; ce sont les armoiries de Malintrat. La tête de Lion : le Lion fut le symbole des familles Aycelin et Montboissier.

Le Vair : le Vair était les armes des Langeac.

La Clef : la Clef symbolise St Pierre saint patron de la paroisse.

### 6 - Les Martres sur Morges

De gueules au pont à sept arches d'or sommé d'un château à deux tours, celle de dextre couverte, celle de senestre crénelée et reliées par un corps de bâtiment, le tout d'or maçonné de sable, le pont posé sur une rivière ondée de sinople mouvant de la pointe et le château surmonté d'un écusson d'or au gonfalon de gueules frangé de sinople, accosté de deux taus d'or.

### 7 - Puy de Dôme

D'or au gonfalon de gueules frangé de sinople ; sur le tout, d'or au griffon coupé de gueules et de sinople.

## Rencontre avec nos aînés



C'est dans sa maison, proche de celle de sa fille, que Lucien Bort nous a reçu, il habite depuis toujours à Lussat, entouré des siens, de sa fille et son mari, ses petits-enfants et d'une arrière-petite-fille.

M. Bort est né le 23 avril 1925, il a travaillé très jeune à la ferme familiale (pour remplacer son Papa décédé trop tôt) et aussi 32 ans à l'usine Bergougnan.

Conseiller municipal, il s'est occupé des listes électorales pendant 30 ans ! Aujourd'hui M. Bort profite pleinement de sa retraite, de son jardin, de quelques poules et retrouve ses amis le jeudi au club pour de belles parties de cartes et fêter les anniversaires.

Mais M. Bort reste un passionné de danse et de musique depuis toujours, dans sa jeunesse il partait en bicyclette jusqu'à Thiers pour danser chez la mère « Depal ».

Nous avons la chance chaque année, pour le repas du CCAS, de profiter de son talent de chanteur, avec un joli répertoire et quelques fois... coquin !

## Bienvenue !

*La Commune de Lussat est heureuse d'accueillir les nouveaux commerçants.*

Le mardi matin :

- fruits, légumes,
- poissonnerie.

Le vendredi soir :

- pizzas.



## Naissances

### Les petits bébés Lussatois couvée 2011

Lilya ANTOY  
Enora NODIN  
Anaïs BELLE  
Alice FATEH  
Byron BALTAR

Maude KLAM  
Ryan DELORME  
Gabin COURTINE  
Et Rafaël FRECON



*bienvenue à ces petits Lussatoises et Lussatois  
et félicitations aux heureux parents*

### Naissances 1911

Marie-Jeanne ARNAUD  
Maxime BOURSEYRE  
Fernande CHALUS  
Victor GROSNIER  
François DELOCHE  
Jean-Baptiste FAURE  
Georges FUZIOL  
Marcel ROBIN

## Mariages

### Mariages 2011

Noémie ARVEUF et Guillaume GONZALEZ



### Mariages 1911

Antoinette CHEBANCE et Michel DARBAUD  
Adrienne BORT et Eugène BARDET  
Jeanne DARBEAUD et Etienne TARDIF

## Décès

### Ils nous ont quitté en 2011

Laurent BOILE  
Michel BOISSAT  
Jean-Claude LAJOINIE  
Suzanne LEGUICHARD-LAVIE  
Fernand ROUSSEL  
Benjamin TOUMI

Valérie CHARDONNET  
Sandrine SALVI



### Décès 1911

Françoise BEAUPIGNY  
Annie BESSEYRE  
Jean BRUNEL  
Marcel CELLIER  
Annette CHAPTARD  
Marie FAURE  
Octave GARRAUD  
François LASTIOLAS  
Antoinette LAVIE  
Marguerite MAZEN  
Marie TORRENT  
Clément TOUCHE

### Un peu d'histoire : une grange

*C'était un bâtiment courant à la campagne, elle abritait à la fois, l'étable des bestiaux, avec le fenil au-dessus et les divers tombereaux, chars et instruments aratoires.*

Elle est aujourd'hui remplacée par des hangars métalliques, plus aptes à contenir les tracteurs et autres engins nécessaires à la culture céréalière.

Celle dont je vous parle n'était pas dans une cour de ferme, elle occupait une grande partie de l'actuelle place de la fontaine et fut démolie dans les années 1936 ou 1937 pour faire place au château d'eau et au lavoir.

Agée de quelques siècles, bâtie de pisé, de pierres des concoles et de bois, comme on peut le voir sur une vieille photo, elle avait appartenu, avant la révolution de 1789, au clergé de la paroisse et fut donc, à cette époque vendue comme « bien national » et connu plusieurs propriétaires successifs.

Vous allez dire : « pourquoi une grange pour le clergé ? ». Celui-ci était composé d'un curé et d'un ou deux vicaires et prélevait, pour subvenir à ses besoins, un im-

pôt dû par chaque famille. Cet impôt appelé la « dîme » ou dixième représentait le dixième des récoltes de la famille, et, c'est pour engranger ce fameux dixième que la grange dont je vous parle fut construite, c'était donc « la grange aux dîmes », il y en avait dans chaque village et certaines sont conservées, beaucoup ont disparu, et c'est le cas à Lussat. Il faut reconnaître qu'elle était en mauvais état.

Plus de clergé paroissial, plus de dîme, plus de grange, les temps ont bien changé...

*Marie Enreille*





## Notre paroisse St Pierre du val d'Allier

Est constituée des 12 communes suivantes : Chavaroux, Les-Martres-d'Artière, Lussat, Pont-du-Château, Dallet, Vertaizon, Bouzel, Mezel, Chauriat, Vassel, Saint-Bonnet-lès-Allier et Pérignat-sur-Allier.

- **Curé** : Le père Pascal THOMAS (Pont-du-Château).
- **Prêtre coopérateur** : Gérard PARIS.
- **Prêtre intervenant** : André DESCHAUD (Vertaizon).
- **Diacre** : Stéphane DE MORAËS (Pont-du-Château).
- Une **permanence d'accueil** est à votre disposition au 4 rue de la Poste, à Pont-du-Château les :
  - Lundi de 17 h à 18 h 30 ;
  - Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 ;
  - Jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 ;
  - Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.



## Catéchisme des 8-11 ans

Cette année nous utilisons un nouveau parcours de catéchèse Na tha na ël. Cet itinéraire est constitué de modules, combinant des temps en équipe, en famille, et en paroisse le dimanche. Dans chaque Carnet KT il y a un DVD (Photos et films) et un site internet est dédié à ce parcours :

<http://www.les-nathanael.fr/>

Nous sommes deux catéchistes sur les communes de Lussat, les Martres d'Artière et de Chavaroux :

**CE1** : Jacqueline Fournier des Martres d'Artière

**CE2, CM1 et CM2** : J. Fournier et Emmanuel Maeght de Lussat



## Luss'Arts

L'association Luss'Arts, propose des cours d'arts créatifs et de peinture, pour le plus grand plaisir de ses adhérents. Les ateliers se font dans la bonne humeur et la convivialité.

Ils ont lieu les lundis de 14 h 30 à 17 h pour les arts créatifs et pour la peinture, les mardis de 14 h à 17 h et de 20 h à 23 h.

Si vous avez une âme d'artiste, si vous aimez créer, rejoignez nous !

Nos locaux se trouvent aux ateliers municipaux, route de Pont du Château à Lussat.

Pour tous renseignements : 04 73 68 83 89.

*Aude Monraisse*



## Lancement de la souscription pour la conservation et la restauration du Château de Lignat.

Il s'agit d'un château de type « Royal Philippe Auguste » dont la construction remonte au XIII<sup>e</sup> siècle.

Un projet de l'association Lussat Autrefois sous le haut patronage de la mairie de Lussat.

### Le projet

L'opération consiste à restaurer l'ensemble des murs en place, la toiture et les génoises de la tour Est pour recréer son aspect originel grâce aux témoignages et documents photographiques.

Les travaux seront essentiellement :

- sur la tour Ouest en ruine : arasement de la maçonnerie en tête de mur horizontalement et verticalement avec blocage de l'ensemble au mortier de chaux.
- Redécouverte du puits bouché et remontage de la maçonnerie en pierre de récupération, hourdé en mortier de chaux.

François Descœur, Architecte du Patrimoine, est le maître d'œuvre. Les travaux seront effectués l'entreprise Geneste dirigée par François Pouraud, qui rénove actuellement une partie des remparts de Montferrand. Pour les travaux de charpente et couverture de la tour Est, l'entreprise Nailler interviendra dans les règles de l'art.

### Le financement

Le coût des travaux de conservation et de restauration représente un budget initial de 93 000 €. Le projet sera financé par une subvention du Conseil Général (4 000 €), par la fondation du patrimoine (à hauteur des dons récoltés) et par la Mairie. Mais une part importante reste encore à trouver, c'est pourquoi votre générosité est indispensable pour mener à bien ce chantier et par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, votre don bénéficiera d'une déduction fiscale.

## Lussat Autrefois

### Le bon de souscription de la fondation du patrimoine pour le château de Lignat

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'état.

Tout don à la fondation du Patrimoine est déductible d'impôt.



## Médiathèque bébé lecteur

**Depuis le 1<sup>er</sup> février 2011 Natalie et Denise des médiathèques de St-Beauzire et Lussat accueillent les bébés lecteurs accompagnés de leurs parents ou assistantes maternelles.**

C'est un accueil convivial autour du tapis où les enfants se mettent à l'aise, notamment sur Lulu la tortue, et bientôt sur Léon le papillon. Nous commençons et terminons la séance par une comptine musicale choisie par Denise ou Natalie. Les comptines et jeux de doigts sont demandés par les enfants et les adultes qui récupèrent après, le fichier papier préparé.

Pendant la lecture choisie par Natalie ou Denise les enfants sont réceptifs, même les bébés.

Quand arrive la valise (contenu de la valise : livres choisis par les bibliothécaires du réseau) les enfants plongent dedans puis soit se dirigent vers un adulte, soit ils lisent, feuilletent seul l'album. Ils consomment les mots, les images que les adultes lisent ou qu'eux imaginent verbalement.

Les adultes-lecteurs présents sont passeurs d'histoires... Parents, assistantes maternelles, n'hésitez pas à vous inscrire aux séances pour vous « envoler plus loin que les nuages par-delà les images... » au milieu de contes ou comptines.

Date de la séance à la médiathèque de Lussat :

Mardi 6 décembre à 9 h 30

Inscription nécessaire : 04 73 33 98 24



## Bibliothèque



La Bibliothèque de Lussat s'est inscrite cette année au prix Lucien Gachon, qui récompense le meilleur roman du terroir, élu avec les votes des lecteurs et lectrices de 18 bibliothèques.

Le comité de lecture et les bénévoles de Lussat étaient invités aux résultats et remise des récompenses le vendredi 7 octobre au casino de Châtel-Guyon.

### Classement 2011 Prix Lucien Gachon :

6<sup>e</sup> « le secret des 3 sœurs » de Louis Olivier Vitté,

5<sup>e</sup> « mariage d'automne » de Marie Gaston,

4<sup>e</sup> « marie du pays vert » de Nicole Voilhes,

3<sup>e</sup> « la miaulemort » de Daniel Cario,

2<sup>e</sup> « le fils caché » de Claude Faye,

et le gagnant 2011 « les sarments de la colère » de Christian Laborie, que les lecteurs et bénévoles de Lussat ont pu rencontrer, côtoyer et partager les secrets de son écri-

ture ainsi que le verre de l'amitié dans le décor magnifique des thermes de Chatel-Guyon.

**Pour l'année 2012, la sélection du prix Lucien Gachon propose 5 romans :**

« Les ombres de la palombière » de Claude Rose et Lucien-Guy Touati,

« Une lointaine Arcadie » de Jean-Marie Chevrier,

« Rue de la côte chaude » de Philippe Lemaire,

« Le destin d'Honorine » d'Hubert Maximy,

et « Les amants de la Rochebrune » de Roger Poux.

Vous pouvez encore vous inscrire auprès de Mmes Denise Caillaud, Josette Legros, Marie Enreille, Martine Barra et Michèle Delarbre qui seront ravies de vous accueillir les mardis 16 h 30 à 19 h, mercredis et vendredis de 18 h à 19 h à la bibliothèque, place de la fontaine.



## Tennis de Table de Lussat



*Le tennis de table de Lussat compte cette année 20 licenciés.*

Les entraînements ont lieu les mercredis soirs et le mercredi matin pour les plus jeunes à la salle de sports.

Nos graines de champions portent haut les couleurs du club puisqu'ils ont terminés respectivement à la 2<sup>e</sup> place en catégorie benjamins1 pour Colin Guilhot et 4<sup>e</sup> place en benjamins 2 pour Anthony Chesné. Ces bons résultats et les bons conseils de leurs entraîneur Olivier Duroy, leur ont permis d'être sélectionnés pour le top régional à l'arténium de Ceyrat.



## Amicale Laïque • Cyclo Sport Lussat



*La saison cycliste du C.S. Lussat se clôture par le traditionnel repas de fin d'année qui a eu lieu le 17 décembre.*

L'occasion pour nous de faire un bilan plutôt positif de la saison écoulée au regard du nombre de courses (critérium ufolep, cyclosporatives, rallyes, etc.) et bien sur le contre-la-montre de Lussat et de Beauregard l'Evêque auxquelles nos cyclistes ont participé, ainsi que l'étape du tour (Issoire - Saint-Flour).

Pour cette année 2012, le club compte une vingtaine d'adhérents dont certains participeront à un stage d'une semaine à Rosas en Espagne.

Pour tous renseignements concernant le club, les jours et horaires d'entraînements :

M. Guyot Patrick ..... 04 63 08 26 34 / 06 10 68 81 26

Le Président vous souhaite une bonne année.

*Patrick Guyot*



## Lussat Foot

**L'association Lussat Foot a connu une belle évolution au cours de l'année 2011.**

En effet, l'équipe dirigeante du club s'est restructurée et agrandie, et le nombre de licenciés dépasse maintenant les 30 personnes.

En 2011 également, le nom de Lussat Foot a raisonné du côté de Barcelone (Espagne) avec la participation à un tournoi international. Un séjour sportif, festif et rempli d'émotion avec entre autre la visite de son stade mythique, et le souvenir d'avoir détenant pendant un court instant la prestigieuse Ligue des Champions.

C'est dans cette ambiance conviviale, avec un véritable esprit d'équipe que l'ensemble des membres du club, joueurs et dirigeants, sont repartis dans une nouvelle saison avec beaucoup d'ambition, et souhaitent à tous les lussatois une excellente année 2012.

**Match restant à jouer à Lussat cette saison :**

29 janvier	Lussat Foot - Saint-Beauzire US 3
4 mars	Lussat Foot - Crevant Bulhon AS
25 mars	Lussat Foot - Thiers SA 4
22 avril	Lussat Foot - Martres d'Artière 2



## Amicale Laïque • Gymnastique / Country



La gymnastique a toujours le même succès, les participants sont enchantés par les cours de l'animatrice sportive. L'ambiance est sympathique.

Si vous désirez vous inscrire il reste quelques places au cours de gymnastique.

**Horaires des cours :**

- le lundi de 20 h à 21 h **gymnastique** ;
- le jeudi de 19 h 30 à 20 h 30 **country**.

Responsables : Duché Muriel.....04 73 68 89 98  
 Legros Josette.....04 73 83 52 71

**Les cours ont repris en septembre avec les 2 mêmes animatrices sportives, tous les participants en sont ravis.**

Le country connaît un vif succès. Les participants sont nombreux, très assidus et motivés. Les cours donnés par l'animatrice sportive sont très appréciés.

Pour la fête du 13 juillet, nous avons pu voir une remarquable prestation de country.

Les danseurs de country sont prêts à faire des démonstrations, si vous le désirez, vous pouvez contacter Mme Legros Josette.



## Amicale Laïque • Basket

**La saison du Basket Ball Lussatois est repartie sur les chapeaux de roue ! plus de 100 licenciés à ce jour jouent du ballon régulièrement lors des entraînements menés par une équipe de bénévoles assidus et passionnés, dont nous saluons ici le dévouement.**

Durant les week-ends, s'échelonnent les rencontres sportives avec les clubs du départements, et nos joueurs sont plus acharnés les uns que les autres à remporter de belles victoires, des équipes de baby-basket aux séniors !

Soulignons au passage que notre club s'attache à véhiculer des principes de respect et de sportivité, à l'égard des adversaires et des arbitres. Nous remercions là les parents de nos jeunes qui suivent fidèlement les équipes et grossissent les rangs des supporters pour encourager les joueurs.

Le club fonctionne avec un Conseil d'Administration composé de 15 membres se répartissant les tâches, ce qui permet à chacun de n'être pas noyé sous une foule de responsabilités, et d'être responsable de sa propre mission... Et en parallèle à nos objectifs d'épanouissement sportif pour les jeunes, nous voulons donner une dimension conviviale à ce club ! Ainsi une soirée « Black and White » a réuni samedi 13 octobre, parents, enfants et responsables autour d'une « truffade-dansante ». Soirée réussie et pleine de joie et de bonne humeur.

Le grand Week-end de la Pentecôte sera l'occasion de se retrouver dans un grand tournoi « festif-sportif », où sont invités traditionnellement des équipes de basket-ball de la région Bordelaise. Nous en reparlerons...

*Sportivement, le CA de l'ALBL*



## Club au fil des ans

Tous les jeudis les membres de notre association se retrouvent de 14 à 17h ; Cette rencontre hebdomadaire à la salle communale leur permet de se retrouver autour de leurs jeux habituels et afin de partager les nouvelles du pays.

Tout au long de l'année, le club organise des sorties et notamment des repas à thème comme morue frites et truffade.

Il y a aussi les anniversaires et cette année nous avons fêté les 85 printemps de M<sup>me</sup> Fernande Fuziol et les 80 de M<sup>me</sup> Renée Aimond

Nous avons une pensée particulière pour nos amis Michel Boissat et Suzanne Lavie qui nous ont quittés cette année.

Suzanne a été présidente de notre club durant 6 ans de 1992 à 1998.

Tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus, vous pouvez nous joindre au 04 73 83 01 98



## • Mairie

### Heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 00

Mardi, jeudi : 13 h 30 à 18 h 00

Samedi : 10 h 00 à 12 h 00

### Employés municipaux

Rédacteur : M<sup>me</sup> Gwendoline BEAUDEAU

Adjoint administratif : M<sup>me</sup> Laure ROI

Agent spécialisé école maternelle : M<sup>lle</sup> Carole GOGAN

Cantine scolaire : M<sup>me</sup> Valérie GUYOT

Surveillance cantine et garderie : M<sup>me</sup> Laure ROI

Surveillance et aide cantine : M<sup>me</sup> Martine DALLERY

Agent d'entretien des bâtiments : M<sup>me</sup> Martine DALLERY

Agent technique : M. Fabrice BOYER

Agent technique, Garde-Champêtre : M. Alain DUCONGE

Contrat CAE à l'école : M<sup>me</sup> Julie BOISSAT

### Permanence de monsieur le maire

Jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur rendez-vous

## • Téléphones

Mairie : 04 73 83 23 11

Fax Mairie : 04 73 68 80 65

Bibliothèque : 04 73 78 66 08

Maison communale : 04 73 68 87 69

Salle de Sports : 04 73 68 88 00

Groupe Scolaire : 04 73 83 26 84

Adresse e.mail : mairie.lussat63@wanadoo.fr

## • Les services à votre disposition

### Le fax de la mairie (04 73 68 80 65)

peut être utilisé aux conditions suivantes :

- chaque feuille émise sur le territoire français hors DOM-TOM : 0,80 €

- chaque feuille reçue : 0,15 €

Le destinataire d'un fax devra prendre la précaution de passer à la mairie pour le récupérer pendant les heures d'ouverture du secrétariat, la mairie ne se chargera ni de la distribution ni de prévenir le destinataire.

### Photocopieuse de la mairie :

0,15 € N&B, 0,30 € couleur par feuille pour un habitant de la commune,

0,05 € N&B, 0,15 € couleur pour les associations

### Salle communale :

Les réservations se font auprès du secrétariat de mairie uniquement par les habitants de la commune.

Les tarifs sont les suivants :

- 150 € le week-end ;

- 75 € la journée en semaine ;

- 3 € une table + 4 chaises (suivant disponibilité).

## • Urgence

### Gendarmerie de Pont-du-Château

04 73 83 20 12 ou 17

### Sapeurs Pompiers

18

### SAMU

15

## • EDF - GDF

Permanence dépannage EDF : 0 810 333 063

Permanence dépannage GDF : 0 810 433 063

## • Eau

### Permanence dépannage du service d'eau potable :

- de 7 h 30 à 17 h appeler la SEMERAP au 04 73 15 38 38

- après 17 h ainsi que week-end et jours fériés, appeler les responsables permanence au 04 73 15 38 38 ou au 04 73 70 74 20

## • École

Directeur : M. THEAS Dominique

Accueil des enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'au CM2 inclus.

PS - MS : 25 élèves .... Instituteur : ..... M. BERGER

GS - CP : 21 élèves .... Institutrices : ... M<sup>mes</sup> JOLY et VELLARD

CE1 - CE2 : 24 élèves .... Institutrice : ..... M<sup>me</sup> MICHAUD

CM1 - CM2 : 25 élèves .... Instituteur : ..... M. THEAS

### Garderie scolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h

Tarif : matin 1,15 € - soir 1,15 €

### Cantine scolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi - Prix du repas : 3,25 €

## • Bibliothèque

La bibliothèque se trouve dans les locaux situés place de la Fontaine.

Les horaires d'ouverture : Mardi de 17 h à 19 h, Mercredi et Vendredi de 18 h à 19 h

Pour tout renseignement contacter : M<sup>mes</sup> CAILLAUD, LEGROS, BARRA, ENREILLE et DELARBRE au 04 73 78 66 08 pendant les horaires d'ouverture.

## • Tri sélectif

Les containers à verre sont situés sur le parking de la salle communale route de Pont-du-Château.

### • Services

#### Communauté de communes Limagne d'Ennezat

##### • Multi-accueil Maison de l'Enfance

Responsable : Jeannette ROPTIN  
Tél. 04 73 64 27 28

##### • Repassage du linge

Responsable : Josiane COURTY  
Tél. 04 73 63 83 64

##### • Jardinage à domicile

Responsable : Jean POURCHER  
Tél. 06 30 52 41 57

##### • Relais assistantes maternelles

Responsable : Catherine CHARCOT  
Tél. 04 73 64 25 33 / 04 73 33 90 86

##### • Ecole de Musique

Responsable : Cyril COUTIER  
Tél. 04 73 63 97 39

##### • Centre de loisirs, centre aéré

Responsable : Didier PANNEQUIN  
Tél. 04 73 64 27 27

##### • Centre de loisirs sportifs

Responsable : Gregory BESOMBES  
Tél. 04 73 64 27 27

##### • Foyer logement « Le Bosquet »

Responsable : Paulette BONY  
Tél. 04 73 63 81 64

#### SIAS de Pont-du-Château

##### • Repas à domicile et aide-ménagères

Responsable : Stéphanie TOURETTE  
Tél. 04 73 83 73 74

##### • Impôts service : 0 820 326 326

En semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 18 h

##### • Allo Service Public : 39 39

ou sur internet : [service-public.fr](http://service-public.fr)

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h

### • Point Poste

- Lundi de 9 h à 12 h ;
- du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h ;
- samedi de 9 h à 12 h.

Situé au **Bar des Sports**,  
3 rue de Vichy.

### • Horaires bus

#### BUS SCOLAIRES

> Destination collèges de Pont-du-Château

##### Collège Mortaix et collège Saint-Joseph :

du lundi au vendredi inclus :

- le matin départ de LUSSAT place de la Fontaine à 7 h 45  
LIGNAT à 7 h 48
- le soir départ du collège **Mortaix** à 16 h et 17 h (car position N°4)  
collège **Saint-Joseph** à 16 h 30

> Destination *Clermont-Ferrand*

##### De Lussat/Lignat à Clermont-Ferrand

- Départ à LIGNAT 6 h 52
- Départ place de la Fontaine à LUSSAT à 6 h 55 et 14 h 15  
(sauf samedi après-midi)
- Départ parking cimetière à 8 h 07

##### De Clermont-Ferrand à Lussat

- Départ de la Gare routière à 12 h 10  
les mercredi et samedi  
(arrêt à Lussat place de la Fontaine et Lignat)
- Départ de la Gare routière à 16 h 15  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
(arrêt à Lussat parking cimetière)
- Départ de la Gare routière à 17 h 00  
tous les jours sauf samedi  
(arrêt à Lussat parking cimetière)
- Départ de la Gare routière à 18 h 13  
tous les jours sauf samedi  
(arrêt place de la Fontaine à Lussat et Lignat)

Les cars effectuant les arrêts place de la Fontaine à Lussat et à Lignat peuvent être utilisés par toutes les personnes intéressées. Les autres (arrêt parking cimetière) sont strictement réservés aux scolaires.

Durant le mois d'août le car (arrêt place de la Fontaine) circule uniquement le vendredi après midi : départ de Lussat à 14 h 15 et retour de Clermont-Fd à 18 h 13 à la Gare Routière.

#### BUS DU MARCHÉ

Tous les jeudis matin, ouvert à tous.

Tarifs : 1 € l'aller simple ou 1,50 € l'aller retour.

Départ de Lignat : 9 h 36

Départ de Lussat : 9 h 40

Retour de Pont-du-Château : 11 h 30

## • Entreprises et Artisans de Lussat

**AGOSTINHO C.****TRANSPORTS**

Tél. 04 73 83 07 13  
9, rue de Pont du Château  
à Lussat

**ARCHIMBAUD David EURL****PEINTURE / PAPIERS PEINTS / FINITIONS D'INTERIEURS**

Tél. 04 73 83 95 42  
Port. 06 71 67 55 76  
3, lot. Cornille à Lussat

**HOME ELEC****ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

Tél. 06 20 89 03 65  
1, impasse des Planches à Lussat

**ISA****COIFFURE**

Tél. 04 73 83 47 96  
1, rue de Pont du Château  
à Lussat

**TRANSPORTS BRUN & FILS****TRANSPORTEUR MARCHANDISES**

Tél. 04 73 68 88 15  
1, rue des Prés à Lussat

**CHABERT Estelle****ESTHÉTIQUE**

Tél. 04 73 68 81 59  
4, rue de l'Enfer à Lussat

**DECOUTEIX M.****SERRURERIE**

Tél. 04 73 83 07 30  
6, rue de l'Enfer à Lussat

**TOURETTE-DEMAS****ENT. BÂTIMENT**

Tél. 04 73 83 16 04  
Route de Pont-du-Château à Lussat

**EL HANNACHI François****BAR / TABAC / JOURNAUX**

Tél. 04 73 83 03 34  
3, rue de Vichy à Lussat

**MURIEL CRÉATION****PRÊT À PORTER FÉMININ / VENTE EN RÉUNION SUR RDV**

Tél. 06 65 51 03 01

**WILL GRAPHIC****STUDIO DE CRÉATION GRAPHIQUE & MULTIMÉDIA**

Tél. 04 73 83 97 65  
15, rue du Château à Lignat

**MOTA J.****CARRELEUR**

Tél. 04 73 83 54 63  
10, rue de l'Enfer à Lussat

**PONCHON J.Y.****TRAVAUX AGRICOLES**

Tél. 04 73 83 08 38  
3, route de Chavaroux à Lignat

**RELLIER R.****BOULANGERIE / PATISSERIE**

Tél. 04 73 83 23 10  
9, place de la Fontaine à Lussat

**RIVALIS - Bruno BRODIN**

*Une méthode de gestion en temps réel pour piloter son entreprise en toute sécurité.*

Tél. 08 77 38 70 59

Port. 06 26 39 75 89

4, rue de la Halle à Lussat

**ROUX / JOURFIER****CHAUDRONNERIE**

Tél. 04 73 83 22 59  
ZA de l'Ormeau  
Route de Pont du Château à Lussat

**SANI PLUS****PLOMBIER CHAUFFAGISTE**

Tél. 06 85 65 79 66  
à Lignat

**SEMONSAT J.F.****TERRASSEMENT / DÉMOLITIONS**

Tél. 04 73 83 54 43  
La Motte à Lussat

**SNAC Plus SARL****ENT. BÂTIMENT**

Tél. 04 73 83 07 86

1, impasse du Breuil à Lussat

**VICC****VENTILATION / ISOLATION****CALORIFUGE / CLIMATISATION**

Tél. 04 73 68 80 40  
ZA de l'Ormeau  
Route de Pont du Château à Lussat

**PALASSE Laurent****SOURCIER GEOBIOLOGUE**

Tél. 06 81 61 86 16  
51, rue de Vichy à Lussat

